



Jean Jacques Ekindi est prêt à protester énergiquement si la justice attribue une peine disproportionnée à Maurice Kamto

Maurice Kamto, leader du MRC, est inculpé « **d'hostilité envers la patrie** ». Son procès, comme celui de ses partisans, doit débiter le 6 septembre. Il risque la peine de mort.

Invité de l'émission **L'Arène** hier dimanche 1er septembre sur Canal 2 International, Jean Jacques Ekindi, coordonnateur national du Mouvement progressiste, parlant de l'affaire Maurice Kamto, a indiqué que la justice a intérêt à bien faire son travail. Une décision disproportionnée devrait inéluctablement ouvrir la voix aux protestations énergiques, a averti l'ancien parlementaire. Indiquant que le cas Maurice Kamto n'est pas à situer sur le même pallier que celui d'Ayuk Tabe, le leader separatiste dont la peine à perpétuité vient d'être prononcée.

Jean Jacques Ekindi a poursuivi son argumentaire en expliquant que Maurice Kamto en se proclamant « **président élu** » ne voulait pas changer l'ordre républicain comme Ayuk Tabe, mais il estimait plutôt que dans l'état actuel des choses il fallait qu'on le proclame président. Une attitude qui, selon Ekindi ne devait ouvrir la voix qu'à une répression du régime.

Au sujet du saccage des ambassades à l'étranger, l'ancien chasseur du Lion dit s'être réjoui

du fait que Maurice Kamto se soit désolidarisé de ces actes.

Rappelons que la Cour d'appel de Yaoundé a rejeté la semaine passée, la requête des avocats de l'opposant Maurice Kamto qui souhaitaient que cette juridiction déclare le Tribunal militaire incompétent à juger Maurice Kamto et ses camarades.